

consacrer une certaine partie de leur temps à accomplir des tâches domestiques. J'estime qu'il importe de tenir compte de cette nouvelle orientation.

La plupart des députés peuvent sans doute le confirmer par leur expérience personnelle ou celle d'amis. Je pense par exemple à certains de mes amis qui ont de temps à autre varié leur participation aux tâches domestiques. Il arrive de temps à autre que l'un ou l'autre des conjoints décide de quitter la population active pour vaquer aux soins du ménage. Ainsi n'est-il pas complètement vrai que les travaux domestiques soient réservés aux femmes. Dans des sociétés comme la nôtre, le nouveau mode de vie devrait être marqué au coin d'une certaine souplesse.

Bien sûr, les changements de ce genre ne se font pas rapidement ni facilement. En fait, la motion dont nous sommes saisis présente en soi un danger, celui qu'en donnant suite à la motion telle que formulée, on adopte peut-être une solution qui crée des difficultés plus grandes que le problème actuel. Je veux dire par là que nous risquerions fort de renforcer toute la conception d'un ghetto féminin constitué par le travail au foyer.

Je le dis parce que la motion sous-entend l'idée que fondamentalement, la place des femmes est à la maison. Si l'on adoptait la proposition contenue dans la motion, on ne ferait que renforcer cette conception. La proposition dit fondamentalement que les femmes seraient en mesure de rester à la maison sans subir de pertes économiques, une considération d'une importance particulière aujourd'hui alors que bien des familles ont besoin d'un deuxième revenu pour joindre les deux bouts. C'est le cas des familles où un seul salarié ne peut tout simplement pas suffire aux besoins du ménage. C'est ainsi qu'au bas de l'échelle des revenus tout particulièrement, les femmes sont forcées de sortir de leur foyer non pas par choix mais par nécessité économique.

Je pense bien que le député qui a proposé cette motion l'a fait en songeant aux besoins de ces familles. Cependant, l'adoption de la motion pourrait entraîner de graves difficultés. Je me reporterai à un rapport que publiait récemment le Conseil canadien de développement social sur les pensions et les femmes, pages 124 à 126 plus précisément, et qui analyse toute cette question de la rémunération du travail ménager. Le rapport décrit les diverses dispositions que l'on pourrait prendre afin d'améliorer la situation économique de ceux et celles qui travaillent au foyer, mais reconnaît que des solutions trop particulières accentueraient pratiquement encore davantage leur dépendance en enfermant les femmes en particulier dans un rôle domestique auquel il leur serait très difficile d'échapper. Cherchant à résumer les différentes solutions possibles, le rapport constate:

Enfin, le fait de rémunérer le travail de la femme au foyer ne résoudrait en rien la division du travail d'après les sexes, à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Au contraire, cela risquerait fort de la légitimer.

Cette phrase résume très bien le problème posé par la motion du député. Plus loin, dans un résumé du rapport, à la page 235, on trouve une ou deux autres réflexions qui exposent bien toute la question de la rémunération de la femme au foyer. Le deuxième paragraphe de la page 235 dit par exemple ceci:

La réhabilitation des travaux du ménage doit être encouragée par des réformes profondes telles que la révision de la législation sur la famille ainsi que par

Allocation à la mère au foyer

l'adoption de changements souvent symboliques mais importants comme l'inclusion de ce type de travail dans le calcul du produit national brut.

L'auteur de ce rapport, M. Kevin Collins, qui a fait un travail remarquable au sein du Conseil canadien de développement social, est maintenant au service du Congrès du Travail du Canada. Il met ici l'accent sur la nécessité de reconnaître l'importance des travaux ménagers. On a considéré pendant trop longtemps que ceux qui se chargeaient des travaux du ménage, presque toujours les femmes, assuraient le même genre de service que, dans d'autres secteurs, on aurait demandé à des esclaves. S'il est une chose que cette motion accomplit cet après-midi c'est de mettre l'accent une fois pour toutes sur le fait que ceux qui travaillent au foyer apportent une contribution au bien-être global de la société et à l'ensemble du revenu national brut égale à celle de ceux qui œuvrent dans les métiers solides et bien connus de la société.

● (1742)

Je répète que nous sommes beaucoup redevables au député de Bellechasse pour nous avoir présenté cette motion. Il n'en demeure pas moins, ainsi que je l'ai indiqué, qu'il existe le danger que nous contribuions à perpétuer un ghetto. On enfermerait les femmes en particulier dans une situation ne leur laissant plus de choix. Elles seraient contraintes de demeurer au foyer, bien qu'au fond elles puissent ne pas le vouloir.

Ainsi que certains députés s'en souviendront, il y a seulement quelques jours, j'ai soulevé à la Chambre certaines questions avec le ministre chargé de la condition féminine. Sachant le grand intérêt qu'il porte à cette question, je regrette qu'il ne soit pas ici présent pour participer à ce débat cet après-midi. J'ai débattu avec lui du rapport qui m'a été remis par un groupe de fonctionnaires intéressées par ce sujet. Elles m'ont déclaré qu'il y avait de graves problèmes dans le secteur de l'emploi et de la Fonction publique de notre pays. Je voudrais vous citer quelques phrases tirées du rapport pour vous montrer à quel point il est difficile de faire disparaître la notion de ghetto professionnel, qu'une telle situation existe au foyer ou même dans la Fonction publique de notre pays. Dans l'introduction de leur rapport, ces femmes déclarent, et je cite:

Le présent document émane d'un groupe de femmes qui sont les témoins quotidiens de divers signes d'une tendance vers une discrimination croissante à l'égard des travailleuses et qui s'en préoccupent. La presse a rapporté qu'il se dessine une opposition croissante à la présence de femmes dans le monde du travail. Trop peu d'articles de journaux ont dénoncé le caractère fallacieux de l'argument selon lequel les femmes seraient l'une des causes du taux élevé de chômage.

Si les femmes constituent la cause de l'accroissement du chômage dans notre société, qu'on leur accorde alors une allocation régulière pour qu'elles puissent se retirer de la main-d'œuvre active hors du foyer et qu'elles puissent rester à la maison. Pourtant, si nous devons adopter cette mesure par ailleurs très rétrograde, nous rendrions ainsi un très mauvais service aux femmes de notre pays. Le rapport constate un peu plus loin que nous avons déjà créé un énorme ghetto au niveau de l'emploi dans la Fonction publique. Je voudrais vous lire un bref paragraphe de ce rapport intitulé «Les ghettos professionnels». Je cite:

Un million de femmes travaillent dans la catégorie du personnel de bureau; la moitié sont sténographes, dactylos ou réceptionnistes.

Cela concerne le Canada en général.

Dans le domaine des services, près des deux tiers des femmes travaillent comme cuisinières, serveuses ou coiffeuses. Sur le demi-million de femmes appartenant